

PV du Conseil municipal du 30 Juin 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 26 juin 2023, s'est réuni dans la salle polyvalente, le 30 juin 2023 à 20h30 sous la Présidence de Monsieur Denis LAFON, 1^{er} adjoint nommé par la préfecture Maire par intérim.

Présents:

Mesdames et Messieurs ARBEFEUILLE Elisabeth - BERDEIL Guillaume – DELPECH Esméralda - DELRIEU Marie-Françoise – JUSTROBE Carole – LAFON Denis – MAZIERES Yoan - MOREL Nadine – MOURIÈS Jean-Pierre - ROUJA André – SICRE Daniel - ZOUAOUI Toufik –

Excusés:

Madame DALOU Marie-Dominique donne procuration à Madame JUSTROBE Carole Monsieur MELET Dominique donne procuration à Monsieur BERDEIL Guillaume Monsieur THOB Fabien donne procuration à Monsieur LAFON Denis

12 membres présents sur 15 constituants le conseil, le quorum est atteint. Début de séance 20h33.

Madame VALETTE Méryl secrétaire de mairie assiste à la réunion.

Secrétaire de séance : Madame DELRIEU Marie-Françoise

Compte rendu du 6 Juin 2023 :

Aucune observation n'est formulée.

Approbation du compte-rendu du 6 Juin 2023

VOTE: POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

1 – <u>ÉLECTION DU MAIRE</u> (vote à bulletin secret)

Denis LAFON seul candidat est élu à l'unanimité avec 15 voix

2- DÉLIBÉRATION POUR FIXER LE NOMBRE D'ADJOINTS :

Le nouveau Maire propose 2 adjoints. Ce nombre est voté à l'unanimité avec 15 voix.

3 - ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE (vote à bulletin secret)

Monsieur Denis LAFON, maire, propose:

1ère adjointe : Elisabeth ARBEFEUILLE élue à l'unanimité avec 15 voix

2ème adjoint : Jean-Pierre MOURIÈS élu à l'unanimité avec 15 voix

4 – DÉLIBÉRATION POUR FIXER LES INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Auparavant le Maire percevait l'indemnité maximum soit 1567,43 euros brut.

Denis LAFON décide d'abaisser son indemnité à 1409,62 euros brut.

Les indemnités des adjoints étaient de 430,73 euros bruts par adjoint, Monsieur le Maire propose de maintenir ces montants.

Vote des indemnités des adjoints fixées à 416,17 euros brut pour chacun

VOTE: POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

5- DATE D'EFFET DES INDEMNITÉS DES ÉLUS :

En accord avec Madame ARBEFEUILLE, Monsieur LAFON propose que les indemnités du maire et des adjoints prennent effet à la date du 1^{er} juillet 2023.

Date d'effet du versement des indemnités du maire et des adjoints : 1er juillet 2023

VOTE: POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Les membres du conseil remercient Monsieur LAFON et Madame ARBEFEUILLE d'avoir renoncé à leurs indemnités jusqu'au 1^{er} juillet 2023 alors qu'ils occupent leur poste depuis le 28 avril 2023

6 - REPORT DU VOTE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

7 - REPORT DE L'ARRÊTÉ DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE AUX ADJOINTS

8 - FORMATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DÉSIGNATION DE LEURS MEMBRES

- École, Enfance, Jeunesse: ARBEFEUILLE Elisabeth, BERDEIL Guillaume, MOURIÈS Jean-Pierre, SICRE Daniel
- Social et Solidarité: ARBEFEUILLE Elisabeth, BERDEIL Guillaume, DALOU M-Dominique, DELRIEU M-Françoise, MOREL Nadine, ZOUAOUI Toufik
- Communication: ARBEFEUILLE Elisabeth, DELPECH Esméralda, DELRIEU M-Françoise, JUSTROBE Carole,
 MOURIÈS Jean-Pierre
- Urbanisme, Travaux : MAZIERES Yoan, MELET Dominique, ROUJA André, THOB Fabien
- **Environnement, Aménagement territoire, développement économique** : ARBEFEUILLE Elisabeth, DELRIEU Marie-Françoise, THOB Fabien.
- Finances, Ressources Humaines: BERDEIL Guillaume, DALOU M-Dominique, DELPECH Esméralda, MOREL
 Nadine, THOB Fabien
- Associations: DELRIEU Marie-Françoise, JUSTROBE Carole, MELET Dominique, MOURIÈS Jean-Pierre

A noter que le Maire est président de droit dans toutes les commissions communales.

- 9 DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE : André ROUJA
- 10- DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS AU SDE 09 : André ROUJA (titulaire), Dominique MELET (suppléant)
- 11- DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS AU SMDEA: Toufik ZOUAOUI (titulaire), Fabien THOB (suppléant)
- 12- <u>DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS AU SYMAR</u>: Fabien THOB (titulaire), E. ARBEFEUILLE (suppléante)
- 13- <u>DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS AU SIAHBVA</u> : E. ARBEFEUILLE (titulaire), D. SICRE (suppléant)
- 14- DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS AU CLECT : J.P MOURIÈS (titulaire), Daniel SICRE (suppléant)
- 15- <u>DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS AU CIID</u> : J.P MOURIÈS (titulaire), Guillaume BERDEIL (suppléant)

16 - CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL À TEMPS COMPLET

Il est proposé la création de ce poste à compter du 1^{er} septembre 2023 à un grade inférieur à celui qui avait été publié précédemment. La publication du poste sera faite par l'intermédiaire du centre de gestion départemental.

Création d'un poste d'agent technique territorial à temps complet à compter du 1^e septembre 2023

VOTE: POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

17 - CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT DE PROFESSEUR DE MUSIQUE À COMPTER DU 4 SEPTEMBRE 2023

Ce professeur intervient 1h par semaine à l'école. Il s'agit de lui faire un contrat de 3 ans renouvelable une fois.

Création d'un poste permanent d'un professeur de musique à compter du 4 Septembre 2023

Vote:

POUR : 14 : ARBEFEUILLE Elisabeth - BERDEIL Guillaume (2) - DELRIEU Marie-Françoise - JUSTROBE Carole (2) - LAFON Denis (2) - MAZIERES Yoan - MOREL Nadine - MOURIÈS Jean-Pierre - ROUJA André - SICRE Daniel - ZOUAOUI Toufik -

ABSTENTION: 1: DELPECH Esméralda

CONTRE: 0

18 - DÉLIBÉRATION DU TAUX HORAIRE DU PROFESSEUR DE MUSIQUE

Proposition du taux horaire : 20 euros de l'heure (identique à celui qui est appliqué actuellement)

Taux horaire: 20 euros / heure

Vote:

POUR: 14: ARBEFEUILLE Elisabeth - BERDEIL Guillaume (2) - DELRIEU Marie-Françoise — JUSTROBE Carole (2) — LAFON Denis (2) — MAZIERES Yoan - MOREL Nadine — MOURIÈS Jean-Pierre - ROUJA André — SICRE Daniel - ZOUAOUI Toufik —

ABSTENTION: 1: DELPECH Esméralda

CONTRE: 0

19 - CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET (22 h/ semaine)

Il s'agit du poste occupé actuellement par Chloé RIBAUTE pour la garderie, la cantine ainsi que le ménage du musée (1h par mois) et le ménage de l'église (3h par mois).

Création d'un poste permanent d'adjoint technique à temps non complet

VOTE: POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

20 – <u>DÉLIBÉRATION POUR LE PAIEMENT D'UN SUPPLÉMENT DE 650 EUROS CONCERNANT LES TRAVAUX</u> D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Cela concerne les travaux effectués sur 7 points lumineux chemin de la Fontaine et chemin de l'Herbet. Le montant de la rénovation s'élève à 11700 euros, comprenant un financement du conseil départemental de 5850 euros ainsi qu'une participation du SDE de 3510 euros, soit un reste à charge pour la commune de 2340 euros. Ce supplément mérite une vérification, de ce fait la délibération est reportée.

21- DÉLIBÉRATION POUR PASSER UNE CONVENTION DE SERVICES AVEC LA COMMUNE DE SAVERDUN

VOIE. POUR. 15 CONTRE. U ADSTENTION. U	VOTE:	POUR : 15	CONTRE: 0	ABSTENTION: 0	
--	-------	------------------	-----------	---------------	--

22 - QUESTIONS DIVERSES:

- Les travaux du pont menant à Clarac devraient démarrer mi-juillet
- La remise en état des fossés chemin de Clarac a bien été effectuée
- Pour la « flaque » du parking de Fargaud, un puits sec va être fait
- Des remarques ont été formulées concernant des dégradations de la chaussée allée de la Bernadette et chemin des tisserands, la remise en état devrait être faite par le maître d'oeuvre
- Il a été signalé un « trou » à proximité d'un coffre électrique chemin des Tisserands qui aurait été fait par Enedis qui sera contacté
- Nous sommes dans l'attente du devis de SMA pour les portes du café « le petit vernet »
- Les panneaux de basket ont été cassés, nous allons étudier comment les remplacer
- Pour éviter les problèmes dus au débroussaillage, la population concernée sera prévenue. Un planning sera fait.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h00

Le Président de séance La secrétaire de séance

D. LAFON MF. DELRIEU